



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

SEP 23 1982

Distr.
GENERALE

S/15420
22 septembre 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

Lettre datée du 21 septembre 1982, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Sur instruction de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement libanais a demandé officiellement le concours de la France pour le déploiement à Beyrouth et dans ses environs d'une force multinationale destinée à appuyer les opérations de ses forces armées pour restaurer son autorité sur cette zone et assurer la protection de la population civile.

Le Gouvernement français soucieux d'apporter son soutien aux décisions du Conseil de sécurité aurait souhaité qu'une force des Nations Unies soit créée, comme le proposait le paragraphe 5 du dispositif de la résolution 521 (1982) du Conseil.

En décidant de donner une réponse positive à la demande expresse du Gouvernement libanais, la France, consciente de l'extrême urgence de la situation, a tenu compte des consultations que vous avez utilement conduites et qui ont fait apparaître que les négociations seraient longues avant de parvenir à un accord sur la création d'une force des Nations Unies. Le Gouvernement français a d'autre part été sensible aux appels qui lui ont été adressés de maints côtés dans les pays arabes. Il a enfin la volonté de permettre une action rapide conforme à la résolution 521 (1982) du Conseil de sécurité, et notamment son paragraphe 5. A cette fin le mandat de la force devra correspondre aux objectifs définis par cette résolution.

S'agissant de la mise en oeuvre de la résolution 521 (1982), le Gouvernement français se félicite de la rapidité avec laquelle les observateurs de l'Organisation des Nations Unies ont été mis en place à Beyrouth, en nombre suffisant. Ces observateurs seront en mesure de jouer un rôle précieux dans les prochains jours. Le Gouvernement français veillera à ce que la force multinationale agisse en liaison avec eux et apporte notamment son concours à la mission qui leur a été confiée par le Conseil de sécurité.

Le Gouvernement français, dont la politique est fondée sur les buts et principe de la Charte des Nations Unies, et qui attache le prix que vous savez au rôle de l'Organisation internationale, ne manquera pas de rester en étroite liaison avec vous.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir faire porter connaissance de cette lettre au Président du Conseil de sécurité ainsi qu'à tous ses membres.

(Signé) Luc de La BARRE de NANTEUIL